

Saint-Denis, le 03 MAI 2018

N/Réf. : DPE/EODL/AA/WV-10710620

Monsieur Michel VERGOZ
Maire de la Commune de Sainte-RoseAffaire suivie par : Willy VELETCHY
Tél. : (0262) 94 21 45- Fax : (0262) 36 65 55Hôtel de Ville
193, RN2
97439 SAINTE ROSE**Objet : Avis sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte-Rose****Monsieur le Maire,**

Dans le cadre de la révision générale valant Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sainte-Rose, vous avez sollicité l'avis de la CCI Réunion en tant que Personne Publique Associée et je vous en remercie.

À la suite de l'analyse des différents documents transmis, nous avons pris note que le SAR considère Sainte-Rose comme un bourg multi-sites et détermine également des Territoires Ruraux Habités, qui sont des espaces urbanisés insérés dans les espaces naturels et agricoles.

Nous avons également analysé les orientations du PADD qui ont pour objectif d'une part, « de faire du cadre environnemental et paysager un atout de dynamisme touristique et d'attractivité » et d'autre part « de structurer le territoire ».

Nous notons également que la superficie totale autorisée par le PADD pour de nouvelles extensions urbaines à Sainte-Rose est de 12,6 ha comprenant :

- Pour les activités économiques de production : 5 ha
- Pour le résidentiel avant 2020 : 6 ha pour les bourgs multisites et 1,6 ha pour les Territoires Ruraux Habités.

S'agissant du volet développement touristique de la commune, et au regard de son potentiel en termes de création d'activités, nous réaffirmons la nécessité de créer de nouveaux itinéraires touristiques en complémentarités de l'offre existante et notamment dans les espaces naturels.

Concernant le volet attractivité commerciale, le projet de création d'une moyenne surface commerciale et d'une offre associée doit être en adéquation avec l'offre existante et adapté aux besoins de la ville. Cette démarche devant s'accompagner d'une information et concertation avec le tissu commercial existant.

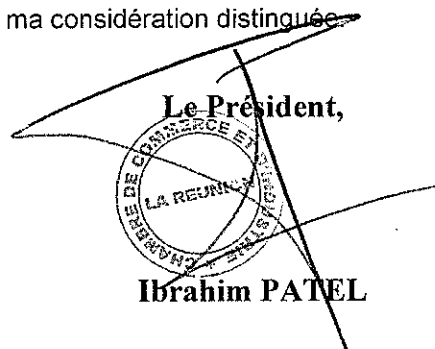
Nos services restent à votre disposition pour approfondir ces points techniques et ainsi œuvrer à la réussite du projet de votre territoire.

Par conséquent, notre Compagnie émet un avis favorable à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur la commune de Sainte-Rose.

Désireux de vous réitérer notre soutien à toute action visant au développement économique de votre territoire.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Maire**, à l'assurance de ma considération distinguée.

MAIRIE DE SAINTE ROSE	
COURRIER ARRIVEE	
Le :	04 MAI 2018
N° :	914
ORIGINAL :	H. ROBERT
COPIE :	Albaudine

Le Président,

Ibrahim PATEL